



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-neuf octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Labenne, place de la République, en raison de l'état d'urgence sanitaire (Ordonnance du 13 Mai 2020), sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de MAÏS Jean-Michel, DUSSES Jacques, GOYENECHÉ Olivier, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, BOUILLE-VAGNEUR Marjory, SALLABERRY Muriel et TAUZIN Marie-France qui avaient donné procuration à CHESSOUX Stéphanie, RONDET Chantal, PETITJEAN Jérôme, CHARBONNIER Véronique, BELLOCQ Aurélien, DELPUECH Jean-Luc, DUBOS Christelle et BENOIT-DELBAST Jacqueline.

MAGIEU Philippe est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des conseillers qui le valident à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part du rajout à l'ordre du jour de la délibération n°2020-10-19-13/65 relative à la participation des conseillers municipaux aux différentes commissions de travail.

Monsieur le Maire fait part de décisions qu'il a prises en vertu des pouvoirs que lui a délégués le conseil :

- Dotation de Soutien à l'investissement Local : Demande de subvention à l'Etat pour la réhabilitation du clocher de l'église.

- Virement crédit B.P. Camping Municipal : Virement d'une somme de 3 000€ du compte 022 vers le compte 695 (paiement de l'I.S.).

- MAPA : Restaurant scolaire : Attribution du marché de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire (17 lots pour un total de 1 508 628,36€ H.T.)

Puis, avant le début de la séance Monsieur le Maire lit un texte en mémoire à l'enseignant sauvagement assassiné par un acte terroriste et rappelle la nécessité de protéger la liberté d'expression.

Déclaration de M. le Maire :

« L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. Avec l'Association des Maires de France, nous tenons à témoigner de notre solidarité avec la victime et sa famille et adressons nos sentiments de profonde sympathie à ses amis, ses collègues et ses élèves. L'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance,

de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens, mérite notre solidarité et notre soutien.

Les maires connaissent et reconnaissent l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui concourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement qui regroupent ici à Labenne près de 2 000 élèves du primaire et du secondaire.

Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité qui sont violemment mis en cause.

Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

Nous défendrons inlassablement la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République »

et sollicite une minute de silence.

Il tient aussi à évoquer le souvenir de Cyrille Ducès, conseillère municipale, récemment décédée

« Nous avons eu la douleur de vous annoncer le décès de Cyrille DUCES, conseillère municipale depuis 2001.

Nous présentons à nouveau toutes nos condoléances à son fils, sa famille et ses amis.

Femme de caractère, Cyrille fut Adjointe aux associations puis Adjointe à la sécurité.

Très appréciée par le milieu associatif et reconnue par ses collègues élus de Labenne et des autres communes pour son engagement public, elle laisse beaucoup de personnes dans la peine.

Les nombreux témoignages des labennais, mais aussi des « corps constitués » (je pense à la gendarmerie, aux pompiers, aux MNS ...), des élus départementaux et des fonctionnaires locaux ou préfectoraux m'autorisent à dire, comme elle, « Putain de moines ! » je ne savais pas qu'ils m'aimaient !

Je formule un vœu :

Ce serait bien qu'après tant d'années au service des autres elle ait une petite reconnaissance dans le Journal Sud-Ouest. Je pense, nous pensons, qu'elle l'aurait mérité. Ça touchera certainement sa famille proche, ses amis et tous ceux qui l'appréciait.

Merci, Cyrille ! »

Suite au départ de Cyrille Ducès, Marie-France Tauzin, suivante de liste en qualité de candidate suppléante, est la nouvelle conseillère municipale et il est procédé à son installation.



2020-10-19-01/53 – TARIFS 2021 DU CAMPING MUNICIPAL

Madame Benoit-Delbast, adjointe en charge du Camping, communique les tarifs pour la saison 2021. Dans l'ensemble ceux-ci sont augmentés de 2,50%, à l'exception du loyer des mobil-homes à l'année qui reste inchangé.

Madame Benoit-Delbast souligne la relative bonne saison à partir du mois de juillet.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité**.

2020-10-19-02/54 – MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION DES MOBIL-HOMES A L'ANNEE

Madame Benoit-Delbast rappelle que le camping conserve 52 locataires louant un emplacement à l'année.

Ayant été privés de l'usage de leur chalet pendant la période de confinement, il est proposé d'élargir la période d'occupation du 8 février au 30 novembre.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité**.

2020-10-19-03/55 – CLECT – DESIGNATION D'UN DELEGUE

Madame Chessoux adjointe aux finances explique le rôle de cette commission paritaire composée pour moitié de représentants de la Communauté de Communes et pour moitié de représentants des Communes. Elle a pour mission de calculer le montant des charges transférées, à chaque transfert de compétence.

Le conseil municipal désigne à l'**unanimité** Stéphanie Chessoux en qualité de titulaire et Mathieu Pelletier en qualité de suppléant.

2020-10-19-04/56 – MISE EN PLACE D'UN PRET RELAIS AU BUDGET BOX ARTISANS

Madame Chessoux rappelle l'engagement du Conseil Municipal de réaliser des locaux destinés aux entreprises et artisans locaux, sur un délaissé de Réseau Ferré de France, en arrière de Centrakor.

A ce jour, il y a quatre réservations fermes et deux options. Il reste deux locaux à vendre ainsi qu'un local commercial de 136 m².

Le temps de la commercialisation et de la vente, il va être nécessaire de recourir à un prêt relais, souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, 700 000 € pour deux ans au taux fixe de 0,39 %.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité**

Monsieur le Maire précise que les demandes reçues en Mairie sont actuellement examinées après une nouvelle publicité.

2020-10-19-05/57 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame Chessoux propose l'octroi d'une subvention à l'association Bulles et Cie pour un montant de 1 000 euros qui a dû rembourser une partie de ses adhérents pendant la période COVID et en considérant son engagement envers plusieurs actions municipales.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité**

2020-10-19-06/58 – ABATTEMENT SUR LES LOYERS COMMERCIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, (Monsieur Chaves ne prenant pas part au vote, ni au débat), considérant les difficultés rencontrées pendant la période de confinement de Mars à Mai 2020 qui n'ont pu véritablement exercer leurs activités qu'à compter du mois de juillet, décide d'appliquer un abattement sur le loyer à percevoir en 2020 d'un montant de 20%.

Sont concernés les deux commerces de la plage, la location de trottinettes électriques et la location du chalet surf.

2020-10-19-07/59 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Madame Evelyne Boucley, conseillère déléguée au Personnel Municipal explique la nécessité d'approuver, par une délibération générique, la création de postes d'emploi non permanent pour assurer temporairement le remplacement d'agents indispensables.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité**

2020-10-19-08/60 – CREATION D’UN EMPLOI D’ADJOINT D’ANIMATION

Monsieur le Maire propose la suppression d’un poste d’auxiliaire de puériculture au tableau des effectifs, suite à un départ en retraite, et la création d’un poste d’adjointe d’animation pour pourvoir à son remplacement.

Le conseil municipal approuve à l’**unanimité**

2020-10-19-09/61 – CESSION DES TERRAINS AU LOTISSEMENT LOU PALOUMAYRES

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux de viabilisation sont désormais achevés et que la phase de commercialisation était achevée, le Conseil Municipal doit approuver la cession des 23 lots.

Les prix varient de 99 000€ TTC à 146 470€ TTC pour des terrains d’une superficie de 500m² à 755m². Les acquéreurs sont pour la plus part de jeunes ménages ou primo accédants.

Monsieur le Maire tient à souligner la qualité environnementale de ce lotissement où un effort sur la conservation des arbres a été porté.

Adopté à l’**unanimité** (Madame Lancelin ne prenant part ni au débat, ni au vote).

2020-10-19-10/62 – PREEMPTION A LA VENTE D’UN IMMEUBLE SITUE ALLEE DE L’HELIO MARIN

Monsieur le Maire fait part de la réception en Mairie d’une Déclaration d’Intention d’Aliéner des bâtiments de l’ancien Hélio Marin sur la dune. Il rappelle que l’acquisition de ce bien est opportune pour la commune dans le cadre du projet de reconquête de l’espace dunaire « Dune du Boudigau » (milieu dunaire, littoral, forêt), et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (mémoire des lieux, la Chapelle, mur de l’Atlantique) et de sensibilisation liée au trait de côte en lien avec le site dit de « la Chapelle » propriété du Conservatoire du Littoral et un sentier de découverte reliant le canal du Boudigau. La construction d’un équipement public d’intérêt général serait réalisée conforme à l’OAP n°10 du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal, sur l’emprise des bâtiments existants.

Il résume le contenu de la délibération.

Le secteur de l’ancien centre Hélio Marin est inscrit dans la stratégie 2015-2050 du Conservatoire du Littoral, comme secteur prioritaire d’intervention, ainsi que tous les espaces naturels privés entre Capbreton et Tarnos. Le projet développé par le Conservatoire consiste en la reconquête de l’espace dunaire, supprimant ainsi un enjeu bâti pour le territoire qui est soumis sur ce secteur à un aléa érosion jugé comme fort (étude OCA). Cette renaturation se ferait en plusieurs étapes avec un désamiantage estimé entre 800 000€ et 1 000 000€, des travaux dunaires, des cheminements piétons, etc ...

Il regrette toutefois que les porteurs de projets « privés » n’aient pu aboutir, car certains, soutenus par la Commune, étaient porteurs de développement économique et créateurs d’emplois.

Il remercie Madame la Préfète et Madame la Sous-Préfète pour leur aide opérationnelle et juridique.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l’**unanimité**, approuve la préemption du bien situé à Labenne Océan en façade maritime, cadastré C3671, d’une superficie de 04ha 53a 67ca au prix de 1 050 000 euros correspondant à l’estimation de France Domaines.

2020-10-19-11/63 – DELEGATION A L’EPFL LANDES POUR L’ACQUISITION DE L’EX-IHM

Monsieur le Maire rappelle que l’objectif de cette acquisition étant la revente partielle du bien au Conservatoire du Littoral.

Il souligne l’intérêt d’avoir recours à l’EPFL des Landes pour assurer le portage foncier du bien durant quatre années.

Le conseil municipal approuve à l’**unanimité**.

2020-10-19-12/64 – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L’ECLAIRAGE LOTISSEMENT
MANCENNES

Le Conseil Municipal approuve à l’**unanimité**, l’intégration de l’éclairage du lotissement Mancennes dans le Domaine Public.

2020-10-19-13/65 – MODIFICATION CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal approuve à l’**unanimité**, la nouvelle composition des commissions municipales.

Séance levée à 20h10.

A Labenne, le 20/10/2020
Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH